



EN BREF :

- Carences observées.
- Délais avant la récolte.
- Un peu de vocabulaire : coulure et millerandage, ce ne sont pas des maladies!
- Degrés-jours et développement.
- Maladies observées, actions de prévention et résistance.
- Modèles graphiques de développement du blanc.
- Insectes observés et interventions : tordeuse de la vigne, scarabée du rosier et scarabée japonais.
- Références : ajout de la banque d'imagerie en phytoprotection Iriis.

CARENCE OBSERVÉE

Les observations de carences se poursuivent dans la majorité des régions. Les vignes sont surtout carencées en potassium (K) et en magnésium (Mg), principalement sur le cépage Frontenac peu importe sa couleur. Des applications généralisées ou localisées d'engrais foliaires devraient corriger cette problématique rapidement.

DÉLAIS AVANT LA RÉCOLTE

Malgré que la récolte nous semble encore lointaine, il faut commencer à regarder les délais avant la récolte de certains produits. Référez-vous au tableau de l'avertissement **No 10** du 7 juillet 2011 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a10vig11.pdf>). Au fur et à mesure que nous nous rapprocherons de la récolte, le tableau sera bonifié.

UN PEU DE VOCABULAIRE

La coulure et le millerandage ne sont pas des maladies. Voyez leur définition dans l'avertissement **No 10** du 7 juillet 2011 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a10vig11.pdf>).

DEGRÉS-JOURS ET DÉVELOPPEMENT

Moyenne des degrés-jours (°C) en base 6 accumulés depuis la pousse verte et stades phénologiques observés des vignes selon les régions

Région	Pour le suivi du blanc		Stades phénologiques observés au champ
	Date approximative de la pousse verte (stade 6)	Moyenne des degrés-jours depuis la pousse verte	
Bas-Saint-Laurent : Trois-Pistoles	6 juin	341,70	-
Capitale-Nationale : Cap Tourmente, Château-Richer, Saint-François	28 mai	531,27	21 à 27 (7 juillet)
Centre-du-Québec : Saint-Wenceslas, Tingwick	17 mai	699,25	31 (12 juillet)
Chaudière-Appalaches : Boyer Nord, Saint-Flavien, Scott	27 mai	543,53	29 à 31 (12 juillet)
Estrie : Lennoxville, Magog, Richmond	17 mai	665,47	31 (12 juillet)
Lanaudière : Barrage Saint-Didace, Joliette, Lanoraie	18 mai	684,43	31 (7 juillet)
Laurentides : La Macaza, Mirabel, Oka	16 mai	688,37	31 à 33 (11-12 juillet)
Montérégie-Est : Barrage Choinière, Brome, Farnham, Frelighsburg, Granby, Marieville, Philipsburg, Saint-Hyacinthe, Sorel, Sutton, Varennes, Verchères	13 mai	753,82	31 à 33 (11 juillet)
Montérégie-Ouest : Côteau-du-Lac, Hemmingford, Huntingdon, L'Acadie, Saint-Bernard-de-Lacolle, Sainte-Clothilde, Sainte-Martine, Valleyfield	12 mai	779,36	31 à 33 (11 juillet)
Outaouais : Cheneville, Lusville, Montebello	17 mai	686,87	29 à 31 (10 juillet)
Saguenay-Lac-Saint-Jean : Lac Sainte-Croix, Saint-Prime, Jonquière	3 juin	446,1	-

Données provenant d'Agrométéo, une initiative conjointe du MDDEP, du MRNF et d'AAC.



Stades phénologiques observés selon l'échelle de Lorentz



21 : Jusqu'à 25 % floraison



23 : 50 % floraison



25 : 80 % floraison



27 : Nouaison



29 : Baies de la taille d'un plomb
(4 à 6 mm)



31 : Baies de la taille d'un pois
(7 à 10 mm)



33 : Fermeture de la grappe

MALADIES OBSERVÉES, ACTIONS DE PRÉVENTION ET RÉSISTANCE

Toutes les maladies (anthracnose, blanc, mildiou, pourriture noire et pourriture grise) ont maintenant été observées sur les feuilles ou sur les grappes, et ce, dans la majorité des régions. La protection est donc de mise. Heureusement que certains produits sont efficaces contre plusieurs maladies. Pour la plupart de ces maladies, tout semble sous contrôle. Pour plus de détails concernant ces maladies, reportez-vous à l'avertissement **No 08** du 22 juin 2011 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a08vig11.pdf>). Aussi, pour un aperçu rapide et savoir contre quelles maladies les fongicides sont homologués, consultez le bulletin d'information **No 05** du 7 juillet 2011 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b05vig11.pdf>).

Attention! Les produits **protectants** sont habituellement **délavés** après **20 à 25 mm de pluie, ce qui peut arriver rapidement lors d'orages violents**. Ces importantes quantités d'eau peuvent délayer les protections appliquées précédemment. De plus, lors de périodes de développement foliaire intense, les traitements sont à renouveler plus fréquemment selon votre région de taille afin de protéger les nouvelles feuilles et pousses.

Une bonne aération, par une taille adéquate sur le rang et du désherbage au sol, défavorisera les maladies qui prospèrent en conditions humides et pourrait vous sauver des applications de pesticides.

Afin de **diminuer** les risques de **résistance** à diverses **maladies**, utilisez de préférence les fongicides **curatifs** (**ELEVATE, FLINT, INSPIRE, LANCE, NOVA, PRISTINE, PRESIDIO, PRISTINE, REVUS, RIDOMIL, SCALA, SOVRAN et VANGUARD**) dans la bonne fenêtre d'application et en **dernier recours**, si possible. Plusieurs de ces produits sont homologués et efficaces contre plusieurs maladies.

Utilisez de **préférence** des produits **protectants** dont les **matières actives** contiennent du **cuivre**, du **soufre**, du **captane**, du **folpet** ou des produits tels que **DIKAR, DITHANE, FERBAM, GAVEL, HUILE DE PULVÉRISATION, MILSTOP, PENCOZEB, POLYRAM, QUINTEC, SERENADE et VIVANDO**. Les liens Internet pour consulter les étiquettes de ces produits sont disponibles à différents endroits dont dans les bulletins d'information **No 02** et **No 03** du 25 mai 2011 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b02vig11.pdf> et <http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b03vig11.pdf>) ainsi que dans le document intitulé « **VIGNE, Guide de protection 2011** » (http://www.agrireseau.qc.ca/petitsfruits/documents/Protect_vigne_11_web.pdf).



Blanc

Aux régions de la Montérégie (pousse verte vers le 12 mai) et de Lanaudière (pousse verte vers le 18 mai) s'ajoutent maintenant les régions de l'Outaouais (pousse verte vers le 17 mai) et des Laurentides (pousse verte vers le 16 mai) pour les observations de blanc. Les principaux cépages atteints sont Frontenac, Geisenheim, Vandal Cliche, Maréchal Foch, Leon Millot, Vidal, Seyval blanc et noir ainsi que de Chaunac. Les traitements de protection préventifs sont à mettre à l'agenda en fonction de la sensibilité de vos cépages, de vos antécédents ainsi que de l'accumulation des degrés-jours de votre vignoble.

Selon les modèles graphiques (ligne épaisse = données réelles, ligne mince = prévisions) qui suivent :

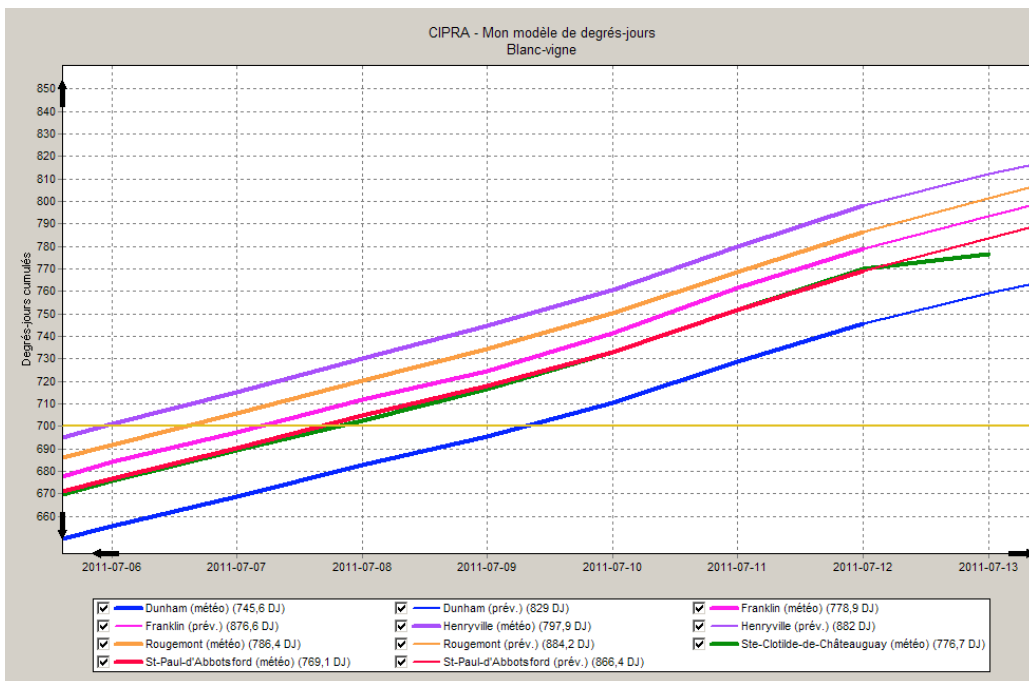
- Moins de 500 degrés-jours accumulés = risque faible : le dépistage est de mise. S'il y a apparition de taches blanches, les traitements fongiques débutent.
- 500 à 600 degrés-jours accumulés = risque moyen : la fréquence du dépistage est augmentée et les traitements sur cépages sensibles (Chancellor, Seyval, Vidal et les pinots, etc.) peuvent commencer.
- 600 à 700 degrés-jours accumulés = risque élevé : le seuil de tolérance est atteint, la fréquence de dépistage est encore augmentée et les traitements fongiques sur les cépages modérément sensibles (DeChaunac, Frontenac, Foch, Ste-Croix, etc.) peuvent débuter.

Ces modèles nous donnent un bon aperçu de ce qui s'en vient, mais comme les données proviennent de stations situées plus ou moins en régions viticoles, le dépistage demeure votre meilleur outil pour cibler le meilleur moment pour intervenir.

La protection contre le blanc dans les vignobles devra être ajustée en fonction des précipitations (lessivage = 20 à 25 mm de pluie) et du développement des grappes.

Pour plus d'information sur le cycle du blanc, consultez le document intitulé « [Gestion raisonnée des principales maladies de la vigne au Québec](#) ».

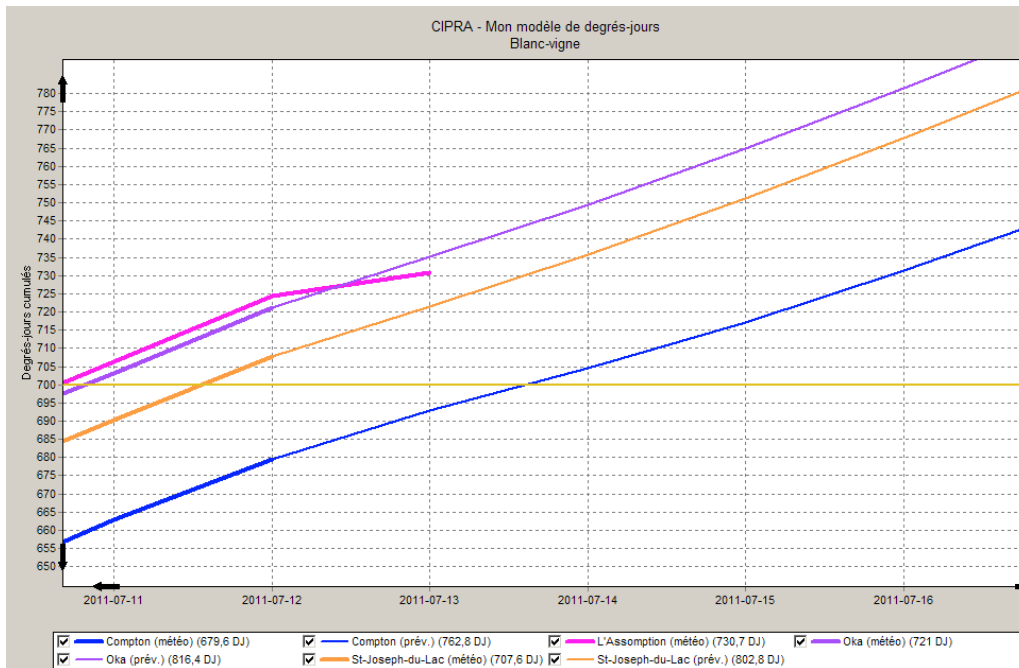
Exemple du modèle pour le blanc, saison 2011, créé par CIPRA (degrés-jours base 6), pour différentes municipalités ayant atteint le stade pousse verte (6) vers le 12 mai



En Montérégie, le seuil de 700 degrés-jours en base 6 est dépassé pour chacune des stations météo consultées. Ajustez votre niveau de protection selon votre historique et la sensibilité des cépages présents dans votre vignoble. La protection devrait être débutée. Le « danger » est maintenant bien présent pour la majorité des cépages.

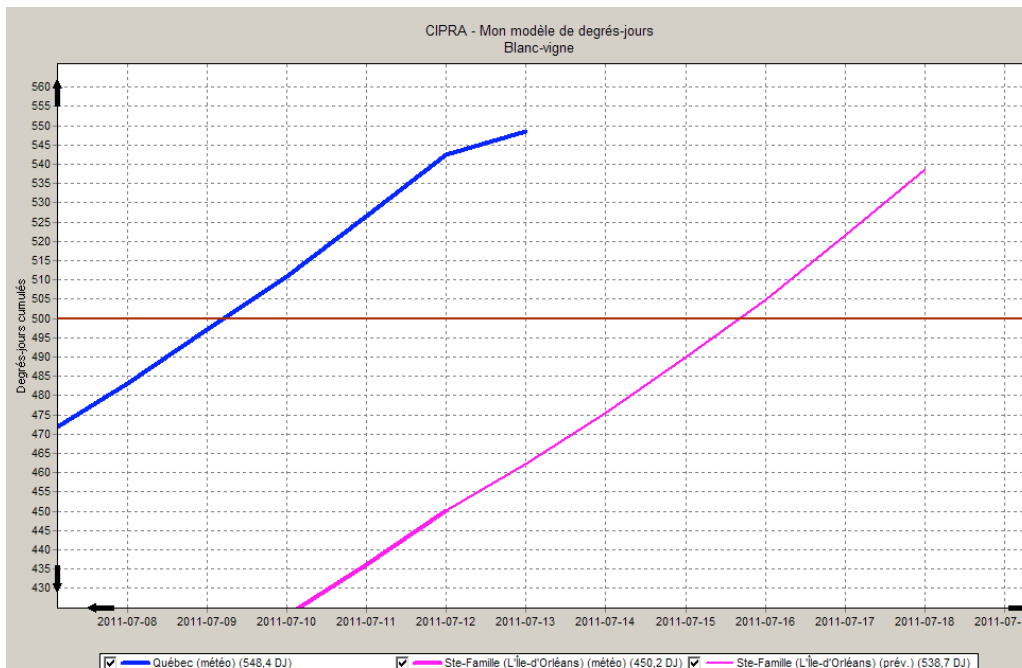


Exemple du modèle pour le blanc, saison 2011, créé par CIPRA (degrés-jours base 6), pour différentes municipalités ayant atteint le stade pousse verte (6) vers le 17 mai



Pour ces régions, le seuil de 700 degrés-jours base 6 est atteint (Oka, L'Assomption et Saint-Joseph-du-Lac) ou sur le point de l'être (Compton). La protection devrait être débutée et variera selon votre historique et la sensibilité des cépages présents dans votre vignoble. Augmentez la fréquence de dépistage, surtout sur les cépages sensibles et sur ceux modérément sensibles. Le « danger » est maintenant bien présent pour la majorité des cépages.

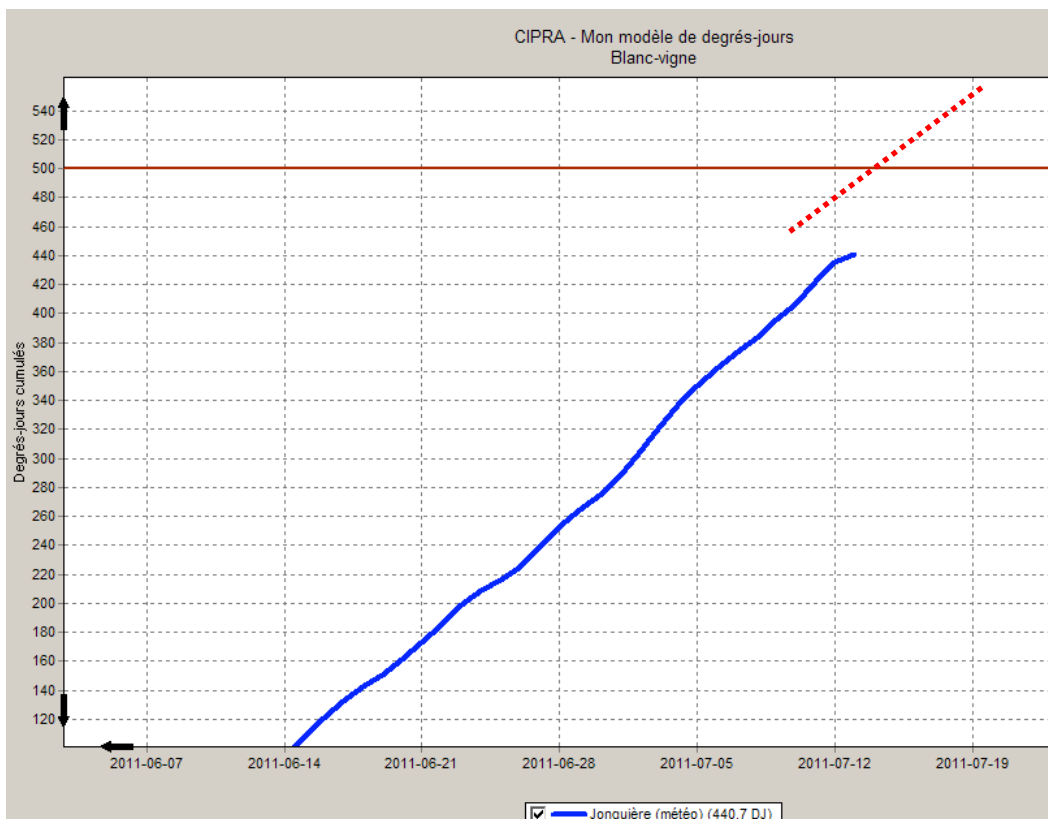
Exemple du modèle pour le blanc, saison 2011, créé par CIPRA (degrés-jours base 6), pour différentes municipalités ayant atteint le stade pousse verte (6) vers le 26 mai



Pour les régions ayant atteint le stade pousse verte (6) plus tardivement, le cumul des degrés-jours en base 6 à partir duquel il faut augmenter la vigilance pour le blanc (cumul de 500) est atteint depuis le 9 juillet pour Québec et le sera vers le 15 juillet pour l'Île d'Orléans selon les prévisions. Attention, ce modèle n'est qu'un outil que vous devriez combiner avec du dépistage pour obtenir un meilleur portrait de votre situation.



Exemple du modèle pour le blanc, saison 2011, créé par CIPRA (degrés-jours base 6), pour une municipalité ayant atteint le stade pousse verte (6) vers le 3 juin



Les vignobles dans cette situation devront « subir » encore quelques chaudes journées avant d'atteindre le seuil de 500 degrés-jours en base 6. L'observation au champ sera de plus en plus nécessaire au fur et à mesure que nous nous rapprocherons du seuil de 500. Comme aucune prévision météo n'est disponible pour cette station, si on extrapole la courbe (ligne rouge), probablement que le seuil sera atteint d'ici 5 à 6 jours

Brenner ou rougeot parasitaire

Quelques nouvelles observations de Brenner ont été rapportées en Outaouais et au Centre-du-Québec. Aucun fongicide n'est homologué contre cette maladie, mais les traitements préventifs faits contre le mildiou ou le blanc réprimeront ce champignon. Pour plus d'information concernant cette maladie, référez-vous à l'avertissement No 07 du 13 juin 2008 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a07vig08.pdf>).

Pourriture grise


De la pourriture grise est maintenant observée sur les feuilles et les inflorescences dans les régions de la Montérégie-Est et Ouest, de la Capitale-Nationale, de l'Outaouais et de la Chaudière-Appalaches.

Le développement rapide de cette maladie, lors de conditions propices (présence d'eau, humidité relative élevée d'au moins 90 % et température variant entre 1 et 30 °C avec un optimum à 18 °C) durant la maturation du raisin, peut entraîner une dépréciation de la récolte et une baisse de la qualité du vin.



On peut observer les symptômes de la maladie sur toutes les parties de la plante : feuilles vertes, baies, pédoncule et rafle du raisin (flétrissement et chute des fleurs). Les tissus sains, tout comme ceux blessés, peuvent être attaqués. Le meilleur site d'attaque du champignon est lorsque des tissus sont blessés à la suite d'autres maladies tel le blanc ou par des phénomènes météo telle la grêle. Portez une attention particulière aux cépages dont les grappes sont serrées. Les pinots et le Seyval blanc seraient très sensibles à cette maladie.

Malheureusement, les symptômes de la maladie apparaissent sur les grappes au moment de la véraison jusqu'à la récolte, où il est souvent difficile d'intervenir (délai avant la récolte à respecter). **Plus les baies avancent en maturité, plus elles deviennent sensibles à la pourriture grise. Mieux vaut prévenir en protection avant la fermeture de la grappe (stade 33) que d'essayer de guérir tardivement en éradication!**


Pour les vignobles sous régie biologique , le SERENADE est homologué contre cette maladie. Le cuivre appliqué en protection contre le blanc pourrait aussi avoir une certaine efficacité.

Il faut porter une attention particulière aux produits appliqués pour protéger le vignoble de ce champignon. En effet, il s'adapte facilement et la résistance aux produits systémiques (ELEVATE, PRISTINE, ROVRAL, SCALA et VANGUARD) peut apparaître rapidement. Faites une bonne rotation des produits (matières actives) durant une même saison et entre les saisons si possible.

INSECTES OBSERVÉS ET INTERVENTIONS

Pour les interventions contre le phylloxéra, référez-vous à l'avertissement [No 08](#) du 22 juin 2011 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a08vig11.pdf>).

Début des captures de papillons mâles dans les pièges de **tordeuse de la vigne** en Montérégie et dans les Laurentides. Des observations de « nid » de tordeuse entre les baies ont aussi été rapportées en Montérégie.

Ne traitez que si vous avez un historique de dégâts au vignoble tôt en saison. Il est possible de dépister la présence de glomérules sur les inflorescences à partir du stade 17 (boutons floraux séparés). Plusieurs produits sont homologués et efficaces en régie conventionnelle pour se protéger de la tordeuse (voir le document « [VIGNE, Guide de protection 2011](#) »). En régie biologique , la confusion sexuelle à l'aide de phéromone et le DIPEL sont homologués contre ce ravageur.

Le **scarabée du rosier** a bien débuté son activité à peu près partout. Dans les régions les plus chaudes, la pression exercée par cet insecte indésirable approche de la fin. **Aucun produit n'est homologué** contre ce ravageur. Si vous devez intervenir contre d'autres ravageurs, certains produits auront toutefois un effet sur le scarabée du rosier. Pour plus de détails, consultez la section *Efficacité des insecticides* du document « [VIGNE, Guide de protection 2011](#) ».

Les observations du **scarabée japonais** se poursuivent principalement dans les **Montérégies** où sa pression varie de légère à forte (quelques individus par plants à plus de 20). Si vous devez intervenir, la principale fenêtre d'intervention pour l'atteindre est de la fermeture de la grappe jusqu'à la véraison (stades 33 à 35). Deux produits sont homologués en régie conventionnelle contre ce ravageur : ASSAIL et IMIDAN. Cependant, les délais de réentrée de ces produits sont assez longs : 5 à 13 jours pour l'ASSAIL selon les opérations à faire (référez-vous à l'étiquette pour les détails) et 14 jours pour l'IMIDAN.



DOCUMENTS ET RÉFÉRENCES

- [Gestion raisonnée des principales maladies de la vigne au Québec.](#)
- [Guide d'identification des principales maladies de la vigne.](#)
- [SAGE pesticides](#) : information sur les produits homologués dans la vigne, sur les délais de réentrée et ceux avant la récolte, sur les indices de risque sur la santé (IRS) et l'environnement (IRE), etc.
- Bulletin d'information « [Spécial phytoprotection bio](#) » du 14 mai 2010.
- [VIGNE, Guide de protection 2011](#) : http://www.agrireseau.qc.ca/petitsfruits/documents/Protect_vigne_11_web.pdf.
- Iriis Phytoprotection <http://www.iriisphytoprotection.qc.ca/Default.aspx> : Pour une aide au diagnostic des problématiques rencontrées : maladies, insectes, phytotoxicité et autres. Inscription gratuite.



LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DE LA VIGNE
KARINE BERGERON, agronome – Avertisseuse
Direction régionale de la Montérégie, secteur Est, MAPAQ
109, rue Saint-Charles, bureau 1.01B, Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3B 2C2
Téléphone : 450 347-8341, poste 225 – Télécopieur : 450 347-7296
Courriel : karine.bergeron@mapaq.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Bruno Gosselin et Cindy Ouellet, RAP

© **Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document**
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement No 11 – vigne – 14 juillet 2011

